



Ministère de la santé,  
*en charge de la prévention,*

DIRECTION DE LA SANTÉ

---

## COMMUNIQUÉ

### **Une nouvelle organisation pour la Direction de la santé depuis 2004**

*Le Conseil des ministres a adopté le 26 août 2021 (Arrêté n° 1771 / CM) la nouvelle organisation de la direction de la santé.*

#### **Une démarche nécessaire après 17 ans**

Afin de s'adapter aux nombreuses évolutions sanitaires et réglementaires, une nouvelle organisation structurelle de la Direction de la santé était indispensable. Madame Merehau MERVIN, Directrice de la santé, accompagnée de ses deux adjointes, Mesdames Karine VANNES et docteur Mathilde MELIN modernisent et donnent une nouvelle dynamique à la Direction de la santé et ses 1 100 agents répartis sur l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

#### **La Direction de la santé continue d'assurer ses missions**

- 1) **La protection de la santé en matière de promotion et de prévention** : elle est chargée de l'élaboration et de l'application des programmes, de la protection particulière de la santé des groupes à risque, de la santé environnementale et de la sécurité sanitaire.
- 2) **L'offre de soins de proximité** : elle participe au service public hospitalier et assure les soins médicaux et paramédicaux qui comprennent les examens de diagnostic le traitement et les soins d'urgence.
- 3) **La formation professionnelle** : elle assure la formation initiale aux professions paramédicales, la formation continue et l'enseignement professionnel de ses personnels médicaux et paramédicaux conformément à la réglementation en vigueur. Elle a un rôle d'orientation et de conseil à l'égard des étudiants qui suivent un enseignement médical et paramédical dans ou hors du territoire.
- 4) **La mise en œuvre et l'évaluation des programmes** de santé publique.

#### **Des changements qui devront être pris en considération par les usagers**

Un nouvel organigramme fait apparaître : la création du **Centre de lutte contre le rhumatisme articulaire aigu (RAA)**, du **Centre de lutte contre la tuberculose (CLCT)**, et du **Centre de coordination des dépistages des cancers (CCDC)**, le Centre de prévention et de soin des addictions (**CPSA**), anciennement nommé le Centre de consultations spécialisées d'alcoologie et toxicomanie (**CSAT**), le **Bureau de santé environnementale (BSE)**, autrefois appelé le **Centre d'hygiène et de salubrité publique (CHSP)**.

## Une organisation à deux niveaux : administration centrale et échelon déconcentré

Pour favoriser l'action synergique et transversale, l'administration centrale de la Direction de la santé se composera désormais de trois départements :

- I. Département de l'administration générale et de la planification (DAGP) :
  - Bureau des ressources humaines et de la formation (BRHF) ;
  - Bureau du budget, des finances, et du patrimoine (BBFP) ;
  - Bureau des affaires juridiques (BAJ) ;
  - Bureau du numérique et le Bureau de la qualité ;
- II. Département de la sécurité sanitaire (DSS) :
  - Bureau de veille sanitaire (BVS) ;
  - Bureau de santé environnementale (BSE anciennement CHSP) ;
- III. Département de santé publique et de modernisation des soins de santé primaire (DSPP) :
  - Bureau des programmes de santé (BPS) ;
  - Bureau d'étude et d'évaluation des programmes de santé (BEEPS) ;

La déconcentration de la Direction de la santé se décline comme suit :

- I. Les Formations sanitaires de Tahiti Nui (FSTN), Tahiti Iti (FSTI), et Moorea - Maiao (FSMM) ;
- II. Les Subdivisions santé des îles sous-le-vent (SSISLV), îles Marquises (SSIM), îles Australes (SSIA) et îles Tuamotu - Gambier (SSTG) ;
- III. La Cellule de coordination du réseau des consultations spécialisées avancées (CSA)
- IV. Les Cellules dénommées « Centre de consultations spécialisées » :
  - Centre d'assistance médico-sociale précoce (CAMSP) ;
  - Centre de protection maternelle et infantile (CPMI) ;
  - Centre de santé scolaire (CSS) ;
  - Centre de santé dentaire (CSD) ;
  - Centre de prévention et de soin des addictions (CPSA) ;
  - Centre médical de suivi (CMS) des anciens travailleurs civils et militaires des sites d'essais nucléaires et des populations vivant ou ayant vécu à proximité des sites de ces sites ;
  - Centre des maladies infectieuses et tropicales (CMIT) ;
  - Centre de lutte contre le rhumatisme articulaire aigu (RAA) ;
  - Centre de lutte contre la tuberculose (CLCT) ;
  - Centre de coordination des dépistages des cancers (CCDC) ;
- V. La section supports opérationnels et expertise regroupant :
  - La Cellule biomédicale (CBM) et la Pharmacie d'approvisionnement (PHAR) ;
- VI. L'Institut de formation des professions de santé Mathilde Frébault (IFPS - MF)

**Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la Direction de la santé :**



### **Contact presse :**

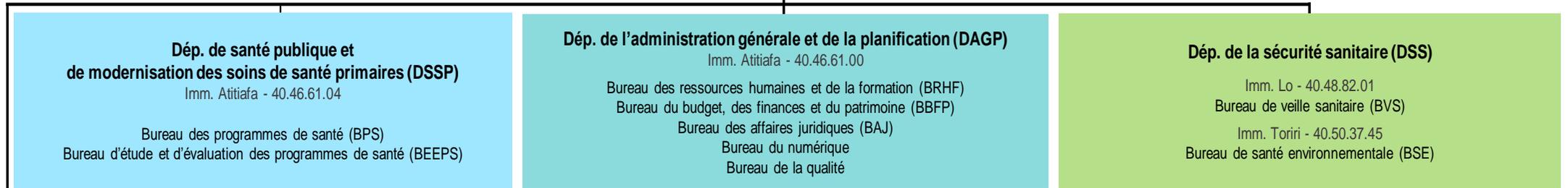
Département de santé publique et de modernisation des soins de santé primaire (DSPP)

Tel : 40 46 61 04 - [communication@sante.gov.pf](mailto:communication@sante.gov.pf)

Site web : <https://www.service-public.pf/dsp/>



## Administration centrale



## Échelon déconcentré

